

Arrêté du 24 novembre 2025 portant composition de la commission de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique - Promotion 2025

NOR : SFHR2530521A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le décret n° 92-1432 du 30 décembre 1992 relatif au statut particulier des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2022 relatif à la formation des pharmaciens inspecteurs de santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique de la promotion 2025 est fixée comme suit :

- M. Alain MORIN, inspecteur général, IGAS, représentant du chef de l'IGAS, président de la commission de titularisation ;
- Mme Stéphanie FARGE, directrice adjointe des ressources humaines de l'ARS Bretagne, représentante d'un directeur général d'ARS ;
- Mme Line LEGRAND, PHISP, Direction générale de la santé, représentante d'un directeur de l'administration centrale ;
- Mme Anne-Cécile PONS, PHISP, ANSM, représentante de la directrice générale de l'ANSM ;
- Mme Catherine PERROT, PHISP, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, représentante des PHISP.

Article 2

Le secrétariat de la commission est assuré par l'Ecole des hautes études en santé publique.

Article 3

La directrice des ressources humaines du Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales et la directrice de l'Ecole des hautes études en santé publique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 24 novembre 2025.

Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice de l'attractivité et des parcours,
Adeline ROUZIER-DEROUBAIX